

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

SAUVEGARDER ET RENFORCER LE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA LUTTE
CONTRE LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE - (N° 1264)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 12

AMENDEMENT

présenté par
M. Delaporte

ARTICLE UNIQUE

À la fin de la première phrase de l'alinéa 31, supprimer les mots :

« dont la reconstitution se tiendra à l'automne 2025 sous l'égide du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud, de l'ONUSIDA et l'OMS ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rédactionnel vise à supprimer cette mention, la conférence de reconstitution de 2025 ayant eu lieu en décembre dernier.